

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 14 février 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. RASTOLL	à	M. BELLET
M. BLIN	à	M. ASTIE
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme GUILLOUET-GELYS
Mme RUIZ.	à	Mme CRIADO
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	Mme SERRE
M. BLAY	à	M. NETTI
M. BELTRA	à	Mme MARTELL
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Eric CATALAN est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 20 FEVRIER 2024 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°12-2024
<u>OBJET</u> : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « ESCALE A PORT-VENDRES »		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE QUE l'association Escale à Port-Vendres a été créée sous l'impulsion de la Commune de Port-Vendres et dans le but d'organiser localement un festival maritime à l'instar d'Escale à Sète. La création de ce festival répond à la volonté de dynamiser Port-Vendres au travers de son identité portuaire. Il est le fruit de l'engouement populaire constaté à chacune des visites de bateaux patrimoniaux dans le port de Port-Vendres.

INDIQUE QUE la première édition de ce festival se tiendra les 12, 13 et 14 avril 2024, son ouverture protocolaire aura lieu le 11 avril 2024. Le festival reposera sur l'accueil d'une flotte de bateaux remarquables, autour desquels se développeront une programmation culturelle et des animations pour toutes les générations, telles que des concerts, un marché de la mer, des expositions, des ateliers de médiation, ou encore des espaces ludiques.

PRECISE QUE cette association est un acteur important dans l'organisation de l'évènement. Elle prend en charge une grande partie de l'animation sur le site et autour des quais (animations enfants, organisation d'un salon nautique) ainsi que l'animation maritime (escorte des bateaux à l'arrivée et au départ, jeux d'eau, vire-vire de barques catalanes, etc.).

Elle aura également en charge la gestion de la billetterie en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la coordination d'un marché de la mer.

INFORME QUE l'Association assurera l'interface auprès des partenaires privés et sollicitera leur soutien financier, logistique et technique en fonction des besoins de l'évènement en contrepartie d'une visibilité, de mises à disposition d'espaces physiques sur l'évènement ou d'organisation de réceptions à bord des bateaux affrétés par l'Organisateur.

L'ensemble des recettes perçues permettra de parfaire le financement de l'évènement.

La ville organisatrice de cette manifestation, en assurera la sécurité et les besoins logistiques ainsi que la programmation culturelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Escale à Port-Vendres » pour l'évènement maritime « Escale à Port-Vendres 2024 »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance
Eric CATALAN



Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 29 février 2024
et publication ou notification du : 04 mars 2024
Affichée du : 04 mars 2024 au 04 mai 2024
Publication sur le site internet de la ville le : 04 mars 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.